



Lors du Conseil d'administration du mardi 16 mai, outre les points portés à l'ordre du jour, la Présidente a souhaité revenir en détail sur l'occupation du Gai Savoir et sur les constats qui ont été établis suite au départ des occupant·es le 1er mai. C'est pourquoi nous y consacrons une partie de cette lettre.

Les élu·es Ensemble pour l'université réaffirment leur profonde condamnation des agissements qui se sont déroulés pendant près de 8 semaines et témoignent leur pleine solidarité avec les collègues de l'UFR LPMAsC qui, après avoir été privé·es de leurs lieux de travail et de vie, découvrent l'ampleur des dégradations dans le bâtiment.

RETOUR SUR L'OCCUPATION DU GAI SAVOIR ET DU BÂTIMENT ACCUEIL

Suite au départ des occupants du Gai Savoir le 1er mai dernier, la Présidente a fait le point sur la situation des différents bâtiments du campus Mirail actuellement fermés au public.

Après la réalisation d'un constat par un huissier, les services de l'université et les personnels de l'UFR LPMAsC procèdent à un état des lieux systémique du Gai Savoir. Les dégradations sont majeures (tags dans la plupart des espaces du bâtiment, disparition et endommagement du matériel informatique et audiovisuel ainsi que du mobilier, etc.). **L'objectif est de pouvoir rouvrir le bâtiment au public pour la rentrée de septembre 2023, ce qui demande la mobilisation de moyens humains et financiers considérables dans les mois à venir.** Pour le seul matériel informatique, une première estimation des coûts s'élève à plus de 60 000€. L'assurance de l'université ne prendra vraisemblablement pas en charge les travaux de remise en état des locaux. Même si l'État va être sollicité pour apporter une aide, l'université devra bien entendu mobiliser une partie de son budget ; des arbitrages seront nécessaires parmi les actions inscrites au budget 2023.

La Présidente a pointé par ailleurs les **inexactitudes de la presse** concernant l'occupation du Gai Savoir. Elle dénonce une forme de « **sensationalisme médiatique** » qui nuit à l'image de notre université et risque d'attiser les tensions au sein de la communauté. **La Présidente précise qu'elle souhaite inscrire à l'agenda du CA une réflexion de fond sur les formes de mobilisation collective et appelle les corps intermédiaires de l'établissement à contribuer à cette réflexion.**

Outre le chantier autour du bâtiment du Gai Savoir, **le chantier pour la réouverture du bâtiment Accueil (dont le Grand Amphi) se poursuit.** Les travaux de nettoyage, de peinture et de remplacement du matériel sont d'ores et déjà entrepris. L'estimation de la remise en état s'élève à 80 000€.

AUTRES INFORMATIONS DE LA PRÉSIDENTE

La gestion des événements des derniers mois sur le campus du Mirail a permis, dans des conditions parfois très difficiles, **d'assurer tout de même la continuité des activités et de garantir le déroulement de l'année universitaire dans un contexte national des plus instables.** La session 1 d'examens du semestre 2, basculée en distanciel, se déroule actuellement. Après arbitrage, quelques examens ont pu se tenir en présentiel (en arts plastiques, notamment). Des salles informatiques ont été ouvertes pour des étudiant·es qui ne disposaient pas d'une connexion Internet pour réaliser les examens à distance depuis leur domicile.

Dans ses informations, la Présidente est par ailleurs revenue sur les suites de l'incendie d'un véhicule survenu le 11 mars sur le parking situé sous la **Bibliothèque universitaire centrale (BUC)**. L'établissement attend toujours le rapport des expert·es sur l'état du bâtiment et sur les éventuels travaux à prévoir pour sa réouverture au public.

Enfin, concernant l'**Université de Toulouse**, la Présidente a d'abord rappelé que Mike Toplis a été élu président par le CA de l'UT le 7 avril et qu'il constitue actuellement son **équipe de gouvernance**. Lukas Rass Masson (Université Toulouse - Capitole) est pressenti pour la vice-présidence aux Moyens (qui comprend la vie institutionnelle, les finances et les RH de l'UT). La Présidente a également informé le CA que la question de la **co-accréditation du doctorat**, inscrite dans le programme de travail validé lors de l'élaboration des statuts de l'UT, était en cours de stabilisation après les nombreuses séances constructives du GT dédié, auxquelles notre université a participé. L'accréditation de l'UT pour la délivrance du doctorat, en plus de l'accréditation des établissements, sera soumise au CNESER, après sa validation par les membres fondateurs, pour une mise en œuvre dès les inscriptions de la rentrée 2023.

VIE INSTITUTIONNELLE

Le CA a procédé à l'installation d'une toute nouvelle **vice-présidence déléguée à la Responsabilité sociétale de l'université (RSU)**, rattachée au CA. Cette vice-présidence regroupe quatre domaines jusqu'ici conduits politiquement de façon faiblement coordonnée : handicap, égalité, développement durable et qualité. Des charges de missions seront maintenues et prochainement mises en place pour les questions handicap, égalité et qualité. Le domaine « développement durable » sera, pour sa part, porté directement par la vice-présidente. **Le CA a élu Laurence Barthe, maîtresse de conférences en Géographie et membre du LISST-Dynamiques rurales, par 20 voix favorables (sur 31 suffrages exprimés).** La Présidente a souligné que la création de cette nouvelle vice-présidence témoigne d'une volonté forte de consolider et renforcer la politique de notre établissement en matière de responsabilité sociétale, tout en rappelant que ces différents domaines font partie depuis longtemps des priorités de l'université.

Le CA a approuvé, par ailleurs, la composition, les compétences et les modalités de fonctionnement de deux **commissions permanentes** : la commission Moyens et prospective et la commission Numérique.

Enfin, les **représentant-es du CA** ont été désigné-es pour les commissions en cours de constitution (REI, Patrioine, Moyens et prospective, Numérique), ainsi que pour le SCD et le SICD.

RESSOURCES HUMAINES

La Directrice des ressources humaines a exposé aux membres du CA le fait que la DRFIP, en charge de la paye, applique de façon généralisée, depuis 2014, l'indemnité différentielle du SMIC, estimant que tout salaire dont l'indice était inférieur à l'INM équivalent SMIC devait être revalorisé au montant du SMIC. Or, au mois de janvier 2023, la DRFIP a décidé unilatéralement que les salaires de la fonction publique avaient tous été revalorisés au montant minimum et, de fait, a supprimé l'indemnité différentielle, provoquant ainsi une baisse de rémunération d'environ 150€ brut à chaque **ATER à mi-temps**. Les **PAST** (Professeur-es des Universités associé-es) et les **MAST** (Maîtres-ses de conférences associé-es) sont également touché-es par cette mesure.

Proposition est donc faite de **conserver l'indemnité différentielle SMIC pour les personnes recrutées dont l'INM est inférieur à 353**, afin de leur garantir un niveau de salaire égal à celui qu'ils-elles touchaient avant la mesure de janvier 2023.

Les membres du CA ont adopté cette mesure à l'unanimité, tout en dénonçant un manque de discernement de l'État dans l'application de cette mesure qui fait peser sur les établissements le coût du maintien du niveau salarial.

CONVENTION SIMPPS

Lors d'un précédent CA, une augmentation de la contribution financière de l'UT2J au SIMPPS (service de santé universitaire à l'attention des étudiant-es) avait été décidée pour permettre le recrutement de personnels médico-sociaux supplémentaires, intervenant au sein de notre établissement : un-e assistant-e social-e, un-e psychologue, et un-e chargé-e de mission promotion de la santé. La cotisation acquittée par l'UT2J était ainsi portée à 12€ par étudiant-e (au lieu de 8,50€).

Tous ces personnels prévus n'ayant pas pu être recrutés, notamment faute de candidat-es, il a été décidé de **procéder finalement à une facturation au réel, au prorata des personnels effectivement recrutés et de leur temps de présence sur site.**

La convention fixant le montant de cette participation financière à 52 400€ a été adoptée (29 pour et 2 abstentions).

Pour l'année universitaire 2022-2023, le financement de ce renfort en personnel sera intégré à l'augmentation de cotisation CVEC (11,28 € par étudiant-e inscrit-e) adoptée par tous les établissements membres de l'Université de Toulouse. La convention financière spécifique pour l'UT2J, votée lors de cette séance du CA, ne sera donc pas renouvelée pour 2022-2023.